

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRIER-FERRIERE

## SEANCE DU 05 juin 2026

Procès-verbal affiché en exécution de l'article L. 2121-15 du CGCT,

**Membres présents :** Mme GAUTIER, Mme MAILLARD, M. ROQUES, Mme SOLER, Mme CANTEGREL, M BERNET, M FRONTY, M FADAT

**Membres absents excusés :** M. BARTHE, Mme WOLFF, Mme DELMON

**Membres absents non excusés :** /

**Procurations :** M. BARTHE en faveur de M. BERNET, Mme DELMON en faveur de Mme CANTEGREL

**Secrétaire de séance :** Mme MAILLARD élue à l'unanimité

**Quorum :** 8/11 la séance peut se tenir

Le procès-verbal de la séance du 27/04/2026 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour : Élection des délégués et suppléants dans le cadre des Élections sénatoriales 2026

Délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Délibération désignant le référent déontologue des élus

Délibération concernant la location des salles communales : conditions d'utilisation / tarifs

Délibération portant sur les cimetières : tarifs et durées des concessions – colombarium - caverne – jardin du

souvenir –

Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public

Recours à l'emprunt pour ligne de trésorerie – choix de l'organisme financeur

Informations diverses

### Élection des délégués et suppléants dans le cadre des Élections sénatoriales 2026

Le conseil municipal s'est réuni en la mairie, le 5 juin 2026 à 20h00.

**Vu** le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. M BARTHE, Mme WOLFF ainsi que Mme DELMON étant absents, il s'agit de :

Mme SOLER et M ROQUES

Ainsi que

M FRONTY et M FADAT.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Le secrétariat est assuré par Mme MAILLARD Anne.

#### b) Les candidatures enregistrées :

Mme GAUTIER Séverine.

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

A obtenu :

- Mme GAUTIER Séverine

**10 voix**

Mme GAUTIER Séverine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

e) Les candidatures enregistrées :

Liste :

M ROQUES Guy

Mme SOLER Marie-Christine

Mme MAILLARD Anne

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. ROQUES Guy, Mme SOLER Marie-Christine, Mme MAILLARD Anne **10 voix**

M. ROQUES Guy, Mme SOLER Marie-Christine et Mme MAILLARD Anne ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Ajournée

Délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Ajournée

Délibération désignant le référent déontologue des élus

Ajournée

Location des salles communales : conditions d'utilisation / tarifs

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015, il convient de modifier les tarifs de location des salles communales ainsi que les conditions d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De louer les salles Roger Delpy, Albert Verlhac et Salle du Tilleul aux conditions ci-dessous :

**Tarifs habitants de la commune :**  
**Weekend : vendredi 16h au lundi 11h :**

| <b>Salles communales</b> | <b>Location été :<br/>du 01/05 au 31/10</b> | <b>Location hiver :<br/>du 01/11 au 30/04</b> | <b>Caution</b> | <b>Ménage /<br/>caution ménage</b> |
|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Salle Roger Delpy        | 250 euros                                   | 300 euros                                     | 800 euros      | 180 euros                          |
| Salle du Tilleul         | 100 euros                                   | 150 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |
| Salle Albert Verlhac     | 100 euros                                   | 150 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |

**Journée de 8h à 8h le lendemain :**

| <b>Salles communales</b> | <b>Location été :<br/>du 01/05 au 31/10</b> | <b>Location hiver :<br/>du 01/11 au 30/04</b> | <b>Caution</b> | <b>Ménage /<br/>Caution ménage</b> |
|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Salle Roger Delpy        | 100 euros                                   | 150 euros                                     | 800 euros      | 180 euros                          |
| Salle du Tilleul         | 50 euros                                    | 100 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |
| Salle Albert Verlhac     | 50 euros                                    | 100 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |

**Tarifs personnes, associations ou organismes extérieurs à la commune :**  
**Weekend : vendredi 16h au lundi 11h :**

| <b>Salles communales</b> | <b>Location été :<br/>du 01/05 au 31/10</b> | <b>Location hiver :<br/>du 01/11 au 30/04</b> | <b>Caution</b> | <b>Ménage /<br/>caution ménage</b> |
|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Salle Roger Delpy        | 350 euros                                   | 400 euros                                     | 800 euros      | 180 euros                          |
| Salle du Tilleul         | 150 euros                                   | 200 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |
| Salle Albert Verlhac     | 150 euros                                   | 200 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |

**Journée de 8h à 8h le lendemain :**

| <b>Salles communales</b> | <b>Location été :<br/>du 01/05 au 31/10</b> | <b>Location hiver :<br/>du 01/11 au 30/04</b> | <b>Caution</b> | <b>Ménage /<br/>caution ménage</b> |
|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Salle Roger Delpy        | 200 euros                                   | 250 euros                                     | 800 euros      | 180 euros                          |
| Salle du Tilleul         | 100 euros                                   | 150 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |
| Salle Albert Verlhac     | 100 euros                                   | 150 euros                                     | 400 euros      | 100 euros                          |

**Associations dont le siège social est sur la commune :**

- 3 gratuités par année civile concernant la location des salles municipales.
- des conventions seront signées au cas par cas pour les utilisations à l'année.

**Associations caritatives :**

- 1 gratuité par année civile.

**Utilisation des extérieurs :**

- 20.00€/jour
- 100.00€/saison

**Options :**

- mise à disposition sono et écran salle Roger Delpy : chèque de caution de 800 euros.
- mise à disposition des couverts et vaisselle uniquement pour les associations dont le siège social se situe sur la commune.

- Donne pouvoir à Mme le Maire de statuer sur les demandes de location dans les cas litigieux.

**Délibération portant sur les cimetières : tarifs et durées des concessions – colombarium – caverne – jardin du souvenir –**

Mme le maire informe le conseil municipal que à la suite de l'agrandissement du cimetière de Chartrier, il convient de revoir les tarifs et la durée des concessions des deux cimetières de la commune.

Mme le Maire, propose à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs et durées des différentes concessions des cimetières de Chartrier et Ferrière comme suit, à compter du 5 juin 2026 ;

| CONCESSIONS                         |                         |       |        |
|-------------------------------------|-------------------------|-------|--------|
| Type de caveau                      | Surface                 | Tarif | Durée  |
| Emplacement simple<br>(1m de large) | +/- 2.5 m <sup>2</sup>  | 300 € | 30 ans |
| Emplacement double<br>(2m de large) | +/- 5 m <sup>2</sup>    | 600 € | 30 ans |
| CAVURNES                            |                         |       |        |
| Caverne                             | +/- 0.25 m <sup>2</sup> | 300 € | 30 ans |
| COLOMBARIUM                         |                         |       |        |
| Case                                | -                       | 300 € | 30 ans |

Les concessions dans l'agrandissement du cimetière de Chartrier se vendront dans l'ordre croissant en partant de la concession n°1.

Les emplacements du cimetière historique de Chartrier seront proposés à la vente dès lors que la procédure de reprise de concessions abandonnées en cours sera terminée.

**Jardin du souvenir :**

La dispersion au sein du « jardin du souvenir » est gratuite. Néanmoins, toute dispersion devra obligatoirement avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, une plaque nominative sera obligatoirement installée sur la stèle prévue à cet effet, le jour même de la dispersion.

La commune fournira gratuitement la plaque.

Sa gravure et son scellement resteront à la charge des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'unanimité de valider dans son entièreté la proposition suscitée de Mme le Maire.

**Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public**

Ajournée

**Recours à l'emprunt pour ligne de trésorerie – choix de l'organisme financeur modifie et remplace la délibération n°2026-32 envoyée et reçue en sous-préfecture le 08/06/2026 au titre de l'erreur matérielle.**

Après avoir consulté les banques de la place (3 banques) et afin de pourvoir à un besoin de financement en trésorerie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité ; - de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole **une ligne de trésorerie** pour un montant de **25 400€** EURIBOR + 0.7%, commission d'engagement de 50.80€ (0.20% du montant emprunté), intérêts payables à trimestres échus.

Pour les opérations de voirie 2023 et 2024-2025, 3 subventions sont actuellement en attente d'encaissement (FST sur programme voirie 2023 ainsi que programme voirie 2024, DETR sur programme voirie 2024) ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal, pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions, décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole **d'une avance de trésorerie** permettant de constituer une avance de trésorerie de **34 600€** émise aux conditions suivantes :

- Taux fixe 2.87%
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier 51.90€

Madame le Maire est chargée de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Informations Diverses :

- Décision du maire n°1 : remplacement défibrillateur 1188€ -opération cimetière 95 + opération matériel 120
- Epaveuse neuve devis 25 000€ avec reprise. On continue avec la nôtre tant que ça tient
- Association des trufficulteurs convention pour occuper et entretenir la truffière historique
- Association Causs'Toujours travaux d'isolation phonique au Chaban' Café et vide grenier le 27/09/2026
- Retour de la cantinière titulaire à son poste à 80% (sans le ménage qui sera effectué par sa collègue)
- Réunions avec les communes alentours pour faire des commandes communes pour les cantines
- Vitres fissurées sur l'extension de l'école Ent Plronte va les changer
- Course cycliste la ronde d'Aliénor étape à Chartrier-Ferrière la nuit du 05 au 06/07/2026
- Brive Tourisme programme avec les communes de l'agglo pour faire des « capsules vidéo » de chaque commune
- Commission travaux réunion le 09/07/2026
- Application Intramuros à venir
- Obligation légale de débroussaillage
- Exercice pompiers feu de forêt sur la commune
- Nouveaux présidents : FDEE Marc Rateau, SCOT Christian Pradeyrols, SIAM M. Coutinsouza, SIRTOM Hélène Lacroix, SICL Bernard Laroche
- Réunion à venir pour création association du patrimoine
- Opération tranquillité séniors
- Réunion assainissement des Borderies le 09/06/2026
- Résumé réunion DDFIP
- Résumé réunion procureur

Séance levée à 23h41

Secrétaire de séance Anne Mallard

Présidente de séance Mme Le Maire Séverine GAUTIER

